

2023/  
Commune d'Épône  
Conseil Municipal du 16/02/2023 – Délibération B2 n°23-007  
7.10. Finances locales - Divers

République Française  
Liberté Égalité Fraternité  
Commune d'Épône

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton de Limay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE**

**SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 février, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy MULLER, Maire d'Épône, Conseiller Départemental.

**Présents :**

M. Guy MULLER, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Pascal DAGORY, Mme Béatrice DI PERNO, M. Jacques FASQUEL, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Olivier ECHARD, M. Daniel RIPERT, Mme Éliane GILLARD, M. Franck BUNEL.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Danièle MOTTIN procuration à M. Guy MULLER,  
M. Philippe LEFEVRE procuration à Mme Nathalie BAUDOUIN,  
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN,  
Mme Florence JOUANNEAU procuration à M. Ivica JOVIC,  
M. Raoul LIMA procuration à M. Pascal DAGORY,  
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO,  
Mme Sofia RAFÂI procuration à M. Emmanuel BOLLE.

**Messieurs Pascal DAGORY et Jacques FASQUEL sont élus secrétaires de séance**

**DATE DE LA CONVOCATION :**  
10/02/2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**  
En exercice 29  
Présents 22  
Votants 28

**DATE D'AFFICHAGE :**  
10/02/2023

**OBJET: DON FINANCIER DE 3 500 € A LA FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE POUR LA FOURNITURE DE GÉNÉRATEURS A UNE VILLE UKRAINIENNE**

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant la situation de crise qui frappe l'Ukraine depuis plusieurs mois,

Considérant l'appel de l'association des Maires de Frances (AMF) aux communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne,

2023/  
Commune d'Épône  
Conseil Municipal du 16/02/2023 – Délibération B2 n°23-007  
7.10. Finances locales - Divers

**Considérant** que la commune d'Épône, sensible aux drames humains que ce conflit engendre, tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien,

**Considérant** le dispositif d'aide mis en place par la Fédération Nationale de la Protection Civile avec l'acquisition et la livraison de groupes électrogènes aux villes ukrainiennes,

**Considérant** l'avis favorable de la commission Finances, Développement durable, Mobilité, Vie économique consultée le 09 février 2023,

Ayant entendu l'exposé de Madame Isabelle MARTIN, Adjointe au Maire, déléguée aux finances, au développement durable, à la mobilité, et à la vie économique,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix Pour, 3 Abstentions : M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, M. Emmanuel BOLLE, M. Navid HUSSAIN-ZAIDI, 1 ne prend pas part au vote : Mme Sofia RAFAÏ),**

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE** le versement d'une aide financière de 3 500 € à la fédération nationale de la Protection civile, pour l'acquisition et la livraison de générateurs aux communes ukrainiennes.

- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que la commune ukrainienne choisie par Épône est **MATVIIVKA** Région de ZAPORITHZHZIA.

- **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que la délibération sera adressée à :
- Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
  - Au Comptable Public de Mantes Collectivités Locales

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

ÉPÔNE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte  
Transmis à Monsieur le Sous-préfet le  
09/03/2023  
Et publié/affiché le  
09/03/2023.

Pascal DAGORY  
Secrétaire de séance

Jacques FASQUEL  
Secrétaire de séance



Guy MULLER

Maire d'Épône  
Conseiller Départemental  
Conseiller communautaire GPS&O

